

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 10 Octobre 2017

Président : A. SERVE
CTDA : N. BROTONS
Secrétariat : P. CALUORI
Présents : KODJAJANIAN JM. CHARLES J. SABATINO J. VELOSO J

Formation initiale entrée dans l'arbitrage 2017

La prochaine session de Formation initiale entrée dans l'arbitrage aura lieu **les 23, 24 et 25 Octobre 2017 au TSF à Voiron.**

Pour des renseignements complémentaires prendre contact avec le CTDA ou le Président de la CDA

Fiche d'inscription en ligne.

**ATTENTION : Note aux arbitres SENIORS / JEUNES
RATTRAPAGE STAGE le 11 Novembre 2017 de 7H45 à 12H30**

Lieu : Complexe Colette BESSON
274 Route des Bethanies
38430 MOIRANS

Présence obligatoire des ARBITRES ABSENTS le Samedi 09 Septembre 2017, ainsi que les arbitres ayant échoué le test physique ou n'ayant pas effectué le test pour différentes raisons.

FORMATIONS REFERENTS ARBITRES CLUBS

Tous les clubs ont reçu un courrier par mail adressé pour l'une des raisons suivantes :

- Votre club n'est pas en règle avec le statut de l'arbitrage et vous n'êtes évidemment pas sans savoir les conséquences tant financières que sportives que cela entraîne ; ou
- Votre club ne dispose pas encore d'un référent Arbitre ; ou
- Votre club dispose déjà d'un référent actif, auquel cas celui-ci doit participer à un recyclage.

Nous souhaitons par l'intermédiaire de cette lettre encourager vivement chaque club à se doter d'un Référent en Arbitrage. Il peut s'agir d'un arbitre en activité ou d'un arbitre retraité mais également d'un dirigeant motivé et déterminé à remplir la tâche qui lui sera confiée. Les clubs qui comptent déjà dans leur rang un référent actif peuvent témoigner de l'importance de ce rôle en termes de recrutement et fidélisation des arbitres.

RAPPEL article 44 du Statut de l'Arbitrage :

Chaque club désigne un « référent en arbitrage ». Ce référent est le contact privilégié pour tout ce qui a un lien avec l'arbitrage. Il est ainsi responsable de l'arbitrage dans le club : son organisation, son recrutement, sa valorisation, l'intégration et la fidélisation de ses arbitres. La ligue et ses districts organisent des formations spécifiques à destination des postulants « référents en arbitrage ».

Les inscriptions s'effectuent par formulaires, en inscrivant la personne adéquate (nouveau référent ou référent déjà actif) pour remplir cette fonction importante.

PRESIDENTS ET REFERENTS SONT CONVOQUES A CETTE FORMATION.

Une réunion de formation sera organisée dans chaque secteur courant octobre afin d'assurer la formation pratique des référents :

SECTEURS VOIRON – ST MARCELLIN

- 12/10 à 19H à Vourey – Salle de l'Olon (Stade) 38210 VOUREY

FORMULAIRE A REMPLIR EN LIGNE (cliquez) : <https://goo.gl/forms/bdXlnQuCMAOSv9X02>

SECTEURS NORD ISERE:

- 23/10 à 19H à Domarin – Avenue des Noyers 38300 DOMARIN (parking du gymnase)

SECTEURS BIEVRE-VALLOIRE :

- 30/10 à 19H à Viriville – Stade Municipal, Chemin du Bocage 38980 VIRIVILLE

FORMULAIRE A REMPLIR EN LIGNE (cliquez) : <https://goo.gl/forms/dA3pW5MedVlyWuZ12>

(En cas d'impossibilité pour un référent d'assister à la réunion correspondant à son secteur, il est possible de participer à la réunion d'un autre secteur).

A tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Ce qui doit être noté dans les règlements locaux depuis cette saison sur la FMI

Pour le club A, Mr X présent, pour le club B Mr Y présent

Ces formules doivent remplacer celle utilisée antérieurement : éducateurs présents

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions) Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018. Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : imarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail :

jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE

KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN

BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur NORD-ISERE

MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur BIEVRE-VALLOIRE

SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres : lu et noté

COURRIERS ARBITRES :

Mr LOCOGE Benoit : Lu et noté
Mr KHOUAS Abdelfetah : Lu et noté
Mr OMIR Fouad : Lu et noté
Mr BRUGEL JP : Lu et noté
Mr VAILLANT Erwin : Vérification en cours

COURRIERS CLUBS :

OLYMPIQUE ST MARCELLIN : Lu et noté
US SAINT PAUL DE VARGES : La CDA vous donnera satisfaction en fonction de ses disponibilités
AS ST ETIENNE de CROSSEY : La CDA vous donnera satisfaction en fonction de ses disponibilités
STADE CHABONNAIS : Vos félicitations seront transmises à L'arbitre.
ST SIMEON de BRESSIEUX : Lu et noté
CO MERGER : Pris note

RAPPORTS DELEGUES

Mr COTTIER Raphael : Lu et noté
Mr BLANCHEFLEUR Bernard : lu et noté

OUVERTURES / FERMETURES D'ENQUETES

Dossier 011/2017-2018 : Absence de l'arbitre officiel à la rencontre RIVES SP/ US MOTTE SERVOLEX en catégorie Seniors féminines Octobre 2017

Dossier 012 /2017-2018 : Absence de l'arbitre officiel à la rencontre TURCS DE GRENOBLE/ GUINEENS en catégorie séniors le Octobre 2017

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.